

Présidence du FCS : Slovénie

Présidence de l'OSCE : Italie

**69^e SÉANCE COMMUNE DU FORUM
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 6 juin 2018

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur A. Benedejčič (FCS) (Slovénie)
Ambassadeur A. Azzoni (CP) (Italie)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président (FCS) a, au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent, prononcé une déclaration concernant le décès, le 2 juin 2018, du général de brigade Pierpaolo Tempesta, conseiller militaire auprès de la Mission permanente du Saint-Siège, et présenté ses condoléances à sa famille. Une minute de silence a été observée à la séance commune du FCS et du CP. Le doyen des conseillers militaires de l'OSCE (Suisse) et le Saint-Siège ont aussi fait des déclarations.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LE DIALOGUE STRUCTURÉ**

Président (FCS), Président (CP), Président du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré (Belgique), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/14/18), Turquie (FSC-PC.DEL/13/18 OSCE+), Suisse (FSC-PC.DEL/10/18 OSCE+), Allemagne (FSC-PC.DEL/19/18 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/17/18 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC-PC.DEL/9/18 OSCE+), Pologne (FSC-PC.DEL/15/18 OSCE+),

Royaume-Uni (annexe 1), Irlande (FSC-PC.DEL/12/18 OSCE+), Autriche, Kazakhstan, Arménie, Biélorussie (FSC-PC.DEL/18/18 OSCE+), Finlande, Roumanie (FSC-PC.DEL/11/18 OSCE+), Italie, Espagne (annexe 2), France, Ukraine (annexe 3), Géorgie (FSC-PC.DEL/16/18 OSCE+), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Réunion du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation des armes chimiques tenue à Paris les 17 et 18 mai 2018* : France (annexe 4), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni
- b) *Document de réflexion sur les contributions du Forum pour la coopération en matière de sécurité à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2018, prévue du 26 au 28 juin 2018 (FSC.DEL/110/18 Restr.)* : Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2018 (France)
- c) *Exercice militaire « Våreld 18 » effectué en Suède du 21 au 30 mai 2018* : Suède
- d) *Atelier sur la communication d'informations concernant les armes légères et de petit calibre et sur l'outil de l'OSCE pour l'établissement de rapports en ligne, tenu le 29 mai 2018* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- e) *Questions de protocole* : Fédération de Russie, Président (FCS)
- f) *Septième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu le 13 juin 2018* : Président (FCS)

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/56
6 June 2018
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

69^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 56 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président.

Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite au nom de l'UE mais je tiens également à formuler certaines observations en ma qualité de représentant national.

Je voudrais d'abord à remercier la Présidence slovène du FCS et la Présidence en exercice italienne d'avoir convoqué cette réunion conjointe du FCS et du CP sur le Dialogue structuré.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Huynen pour son exposé de ce matin. En outre, j'accueille avec satisfaction les documents exposant les conceptions du Président sur la cinquième réunion du groupe de travail informel (GTI) et le deuxième atelier sur les tendances des forces et des exercices militaires. Ces documents sont, à notre avis, des tentatives prudentes et équilibrées visant à résumer les principaux points de ces activités.

Nous approuvons la vision du Dialogue structuré présentée par l'Ambassadeur Huynen au début de sa présidence du GTI. Il s'agit en effet d'un débat à deux niveaux qui porte sur la perception des menaces et la réduction des risques et auquel contribue le travail de cartographie qui fait partie intégrante du Dialogue structuré.

Nous nous félicitons également de la manière transparente et inclusive avec laquelle l'Ambassadeur a conduit jusqu'à présent la présidence du GTI et considérons, comme lui, que le Dialogue structuré est un processus à long terme contrôlé et piloté par les États participants, dont les progrès seront progressifs mais dans lequel le dialogue peut être une mesure de confiance et de sécurité.

Le Royaume-Uni reste attaché au Dialogue structuré, qui est un forum d'échanges à valeur ajoutée sur les menaces et les défis actuels pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Nous restons d'avis qu'il devrait se concentrer sur le groupe 1, qui concerne les défis à l'ordre de sécurité européen et le groupe 3, qui est lié aux tensions interétatiques de nature politico-militaire. Il nous semble important à cet égard que le groupe 1 reste l'une de nos préoccupations essentielles.

Nous admettons cependant qu'il existe d'autres points de vue sur le contenu. Nous comprenons aussi qu'il est difficile de répondre aux souhaits de 57 États participants et que l'Ambassadeur Huynen a besoin de réaliser cette année un programme équilibré de Dialogue structuré. Nous nous sommes donc félicités que le Directeur adjoint du Groupe international conjoint du Royaume-Uni contre le terrorisme ait pu contribuer de façon importante à la session sur le terrorisme qui s'est tenu à la cinquième réunion du GTI en avril.

En ce qui concerne les documents qui présentent les conceptions du Président, nous accueillons avec satisfaction un certain nombre de suggestions concernant les orientations futures du Dialogue structuré, notamment l'amélioration de la prévention des risques, les exercices et activités militaires (y compris les exercices militaires sans préavis, le commandement partagé et les exercices à grande échelle à proximité des frontières, ainsi que la façon d'accroître la transparence les concernant) et les incidents militaires.

S'agissant du document qui présente le point de vue du Président concernant le deuxième atelier d'experts sur les tendances des forces et des exercices militaires, nous convenons que la perception de la menace n'est pas qu'une affaire de chiffres et que l'intention et la capacité (de ce que l'on peut faire avec les forces mises à disposition) jouent également un rôle crucial.

Nous sommes d'avis que les futurs débats d'experts pourraient avoir lieu sur la base d'une analyse et d'une présentation améliorées des tendances concernant les forces déployées, les exercices, les budgets et les incidents militaires. Nous approuvons l'engagement qui a été pris de réinjecter et d'évaluer les résultats de l'exercice de cartographie au niveau politique. Ce n'est qu'en participant aux débats de cette façon que nous comprendrons mieux les perceptions respectives des menaces.

Le document reflète fidèlement le caractère équilibré du débat sur la question de la mise à jour et de l'élargissement des catégories d'équipement, notamment pour tenir compte des aspects qualitatifs. Nous restons d'avis qu'elle dépasse le cadre de l'accord que nous avons conclu sur les paramètres de l'exercice de cartographie, qu'elle ajoute peu ou pas de valeur à notre débat sur la perception des menaces et la réduction des risques et qu'elle s'avère très problématique dans la pratique compte tenu du caractère subjectif des évaluations qualitatives et du manque de données disponibles.

En ce qui concerne l'ensemble de données examiné, nous sommes en faveur d'une nouvelle itération pour que les États participants aient la possibilité d'ajouter et de corriger des informations. Nous n'envisageons pas cependant la mise en place d'un processus continu de collecte et d'affinement des données, car cela n'ajouterait rien, ou presque, à la compréhension des tendances générales ou aux débats sur la politique de sécurité auquel contribue le processus de cartographie.

Monsieur le Président,

Trois facteurs auront une incidence importante sur les progrès que nous réaliserons dans le Dialogue structuré en 2018. Premièrement, la mesure dans laquelle nous pouvons favoriser un dialogue authentique en nous appuyant sur les échanges les plus approfondis et les plus francs que nous ayons eus à ce jour. Deuxièmement, un accord pour orienter les débats sur des questions concrètes d'intérêt commun. Et troisièmement, la volonté politique

de tous les États participants de s'engager de bonne foi en vue de relever les défis de sécurité auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Enfin, je tiens à remercier l'Ambassadeur Huynen d'avoir présenté son projet de programme de Dialogue structuré pour le reste de l'année 2018, qui aborde de nombreuses questions importantes pour le Royaume-Uni. Soyez assuré du soutien que ma délégation continuera d'apporter à votre présidence efficace du GTI en 2018.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/56
6 June 2018
Annex 2

FRENCH
Original: SPANISH

69^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 56 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je remercie la Présidence italienne de l'OSCE et la Présidence slovène du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé cette séance commune sur le Dialogue structuré, qui nous donne une bonne occasion d'examiner le chemin parcouru jusqu'à présent, en particulier après les réunions intéressantes tenues au cours de la première moitié de l'année, et de dresser un bilan afin d'insuffler un nouvel élan à ce processus.

Je remercie également l'Ambassadeur Huynen de l'immense tâche réalisée et du dévouement dont il a fait preuve pendant cette première phase de sa présidence du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré. Dans l'accomplissement de cette tâche, soyez assuré de pouvoir compter sur le soutien sans faille de ma délégation.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et je souhaite, par la même occasion, faire part de quelques réflexions à titre national.

En premier lieu, je tiens à souligner, une fois de plus, l'importance que revêt, pour l'Espagne, le Dialogue structuré, processus offrant des espaces de compréhension qui aideront à élaborer et consolider une perception commune des menaces et des risques actuels et futurs dans l'espace de l'OSCE.

La 5^e réunion du Groupe de travail informel, tenue le 16 avril, a été une excellente occasion d'approfondir l'analyse des perceptions des menaces, de la réduction des risques et de la désescalade des tensions. Nous estimons que la dimension politico-militaire est la plus importante du processus du Dialogue structuré, conformément à la Déclaration de Hambourg dans laquelle son mandat est défini, mais sommes conscients du fait qu'il s'agit d'un dialogue à 57, d'où la nécessité de prendre en compte les aspects qui préoccupent, à des degrés divers, les autres États participants. À cet égard, des sujets comme celui du terrorisme ont donné lieu à des contributions intéressantes et constructives qui seront prises en compte lors des futurs travaux du Comité de sécurité que l'Espagne préside cette année.

Afin de se faire une idée précise du paysage de sécurité en Europe et de contribuer à déterminer les lacunes à combler, nous considérons que l'exercice de cartographie est un instrument utile qui devrait favoriser le processus du Dialogue structuré.

Nous sommes totalement convaincus de la nécessité de maintenir l'engagement politique des capitales en faveur du Dialogue structuré et de renforcer leur participation à ce dialogue, ce qui constitue une entreprise de longue haleine. Il importe de continuer de progresser et, pour ce faire, nous avons besoin d'un dialogue franc et sincère, qui apporte une réelle contribution au renforcement de la confiance.

Pour terminer, la deuxième moitié de l'année 2018 sera, d'après nous, l'occasion de poursuivre l'examen plus approfondi de la perception des menaces de nature politico-militaire et l'exercice de cartographie, ainsi que de faire avancer le débat sur la réduction des risques et la désescalade des tensions. Sur ce dernier point, les contacts militaires apportent une contribution efficace car ils constituent, en pratique, un excellent mécanisme de coordination.

Monsieur le Président, en conclusion, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de l'Espagne en faveur du processus du Dialogue structuré, y compris de l'exercice de cartographie qui devrait appuyer ce processus, et d'offrir de nouveau à l'Ambassadeur Huynen notre soutien et notre collaboration sans réserve dans l'accomplissement de sa tâche en tant que Président du Groupe de travail informel.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/56
6 June 2018
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

69^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 56 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Ukraine se réjouit de la tenue de cette séance et souhaite à la Présidence italienne de l'OSCE de 2018, ainsi qu'au Président du Groupe de travail informel (GTI) sur le Dialogue structuré, l'Ambassadeur Paul Huynen, plein succès dans l'avancement des efforts déployés conjointement dans le cadre dudit Dialogue. Nous apprécions aussi particulièrement la compétence avec laquelle nos travaux menés collectivement dans le cadre du Dialogue structuré ont été gérés cette année.

La délégation de l'Ukraine est non seulement attachée résolument au Dialogue structuré, mais cette position est aussi fermement défendue à Kiev. Par ailleurs, nous avons veillé à ce que des représentants de haut niveau de notre capitale participent à presque toutes les réunions.

La position ukrainienne concernant les débats menés dans le cadre du Dialogue structuré a été clairement exprimée. En particulier, alors que nous faisons face à la crise la plus profonde de l'ordre européen de sécurité, qui a résulté de la violation flagrante du droit international et des normes et principes fondamentaux de l'OSCE par la Russie, nous agissons en fonction des réalités actuelles. La situation doit être examinée de façon plus approfondie en accordant toute l'attention voulue aux causes premières de la crise et à la question du respect intégral des principes existants de l'OSCE. Compte tenu de la complexité de la situation, il serait vain de préjuger d'un calendrier précis des débats et de leurs résultats préliminaires ou d'accélérer artificiellement le processus. Il est indispensable de préserver l'adhésion des États participants au Dialogue structuré et de disposer du temps nécessaire pour examiner de façon approfondie les diverses facettes des problèmes de sécurité qui se posent.

Les principes et les idées qui ont été présentés à la réunion du GTI sur le Dialogue structuré de mars 2018 sont pertinents pour la poursuite de nos travaux et peuvent être appliqués à ces derniers. Nous sommes reconnaissants à la Présidence de son approche constructive et bien équilibrée à cet égard. Si l'on dresse le bilan des développements intervenus durant l'année, force nous est de reconnaître que des progrès ont été accomplis, en particulier dans la définition des domaines nécessitant une plus grande attention.

Les débats menés dans le cadre de la cinquième réunion du GTI ont révélé un besoin urgent de poursuivre les travaux sur des mécanismes de réduction des risques, de désescalade et de prévention et de gestion des incidents, en particulier au travers de la mise en œuvre intégrale et de la modernisation du Document de Vienne. Nous partageons pleinement l'avis qui prévaut selon lequel la situation actuelle en matière de sécurité et les violations persistantes des principes et des engagements de l'OSCE rendent particulièrement importante la mise en place de ces mécanismes. Nous considérons que ces débats apportent une valeur ajoutée et espérons qu'ils se poursuivront.

Le deuxième « exercice de cartographie » au niveau des experts a montré que l'éventail des informations échangées dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) actuelles n'était pas suffisant pour évaluer la façon dont les menaces étaient perçues par les États participants. Nous accueillons avec satisfaction les idées soulevées à la réunion, en particulier celle selon laquelle davantage de données devraient être recueillies, afin de se rapprocher d'un tableau complet pour l'analyse de la façon dont les menaces sont perçues et la détermination des tendances, ainsi qu'aux fins de compléter les données pour les 57 États participants. Il importe donc de se pencher sur la question des zones dites « grises ». À cet égard, nous tenons à rappeler aux délégations la présence illégale de deux corps d'armée, commandés et contrôlés par la Russie, comportant un effectif total de 35 000 hommes sur le territoire occupé du Donbass ukrainien sans le consentement des autorités ukrainiennes. En outre, plus de 2 000 membres des forces armées de la Fédération de Russie exercent des fonctions de conseillers militaires et d'instructeurs ou font partie d'unités de soutien au combat et logistiques. Si ces informations ne sont pas dûment prises en considération, l'« exercice de cartographie » ne rendra pas compte de la réalité sur le terrain, loin s'en faut. Nous sommes disposés à fournir des informations complémentaires sur cette force militaire russe. À notre avis, les évaluations de la puissance militaire actuelle devraient également tenir compte des instruments de guerre hybride et cybernétique.

En ce qui concerne les autres aspects du Dialogue structuré, nous considérons aussi comme particulièrement important de poursuivre l'examen de la situation tout en gardant à l'esprit les causes profondes de la crise actuelle et la question du plein respect des principes et engagements existants de l'OSCE. L'agression de l'Ukraine par la Russie, son annexion illégale et sa tentative d'annexion de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, ainsi que son intervention militaire dans la région ukrainienne du Donbass, se poursuivent et représentent toujours une menace existentielle pour mon pays et pour l'ordre européen de sécurité fondé sur des règles.

Le Document d'Istanbul de l'OSCE de 1999 contient un engagement clair d'étudier des moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation face à des cas de violations manifestes, flagrantes et persistantes des principes et engagements de l'OSCE. Cette tâche est des plus pertinentes aujourd'hui et nous considérons qu'il est particulièrement approprié de s'y atteler dans le cadre du Dialogue structuré.

Outre les MDCS, qui jouent un rôle décisif pour assurer la transparence et la prévisibilité et renforcent ainsi la confiance et la sécurité parmi les États participants, les instruments permettant de réagir et de remédier aux violations des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE devraient être développés plus avant.

Nous considérons que le Dialogue structuré pourrait servir de cadre approprié pour trouver des moyens de redynamiser et de moderniser les instruments existants de l'OSCE, voire de s'efforcer d'en développer de nouveaux qui pourraient être utilisés rapidement et efficacement pour la prévention et le règlement de conflits interétatiques. Ces mécanismes devront être plus intrusifs pour assurer une vérification approfondie dans le cas où une crise surgirait.

Nous sommes persuadés que des débats aussi importants relèvent du Dialogue structuré. Ils sont incontestablement dans l'intérêt de tous les États participants qui sont favorables à un ordre global européen de sécurité stable et fondé sur des règles, et ils sont susceptibles de contrer les plans des opposants à cet ordre.

Merci, Monsieur le Président.

69^e séance commune du FCS et du CP

Journal n° 56 du FCS et du CP, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE

Monsieur le Président,

Le Forum s'est réuni la semaine dernière autour d'un évènement marquant de l'Histoire du XX^e siècle : la première guerre mondiale. C'est au cours de La Grande Guerre qu'ont été utilisées, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des armes chimiques produites en quantité industrielle. 88 000 combattants en sont morts dans des conditions atroces ; 1 240 000 ont été gravement blessés.

Cent ans plus tard, nous ne sommes pas débarrassés de ce fléau.

Nous avons créé le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation des armes chimiques le 23 janvier 2018. L'objectif est de développer notre coopération pour protéger la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, de contribuer à identifier les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en vue de les traduire en justice, et de soutenir les travaux des organismes spécialisés de l'OIAC et des Nations Unies compétents.

Ce partenariat a quatre mois à peine d'existence. Et il a déjà fait la démonstration de son utilité et de son efficacité. Nous l'avons conçu comme un instrument opérationnel combinant de façon inédite la réponse à la menace de la prolifération chimique et la volonté que la justice internationale soit rendue.

Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a présidé le 18 mai 2018 une nouvelle session de ce Partenariat.

Il a souhaité réunir les États participants après l'attaque chimique qui a causé plusieurs dizaines de morts à Douma le 7 avril, après l'utilisation d'une arme chimique sur le territoire britannique à Salisbury le 4 mars et après la publication du rapport de l'OIAC le 15 mai sur une attaque au gaz de chlore intervenue à Saraqeb le 4 février 2018.

Ces deux nouveaux cas d'emplois de substances toxiques, sur deux continents distincts à quelques semaines d'écart sont préoccupants, et ce d'autant plus que nous avons vu ces armes utilisées des centaines de fois en Syrie depuis 2012, par l'armée syrienne comme par Daesh. Nous avons aussi vu ces armes employées en Irak, puis en Malaisie en 2017.

Nous l'avons martelé : la réémergence des armes chimiques nous concerne tous et l'impunité de ceux qui les utilisent atteint aux fondements de notre système de sécurité collective. Le partenariat a été créé face au constat que l'immobilisme n'est pas acceptable. Les participants ont choisi de se réunir de nouveau, en urgence, à la suite de ces deux nouveaux cas majeurs.

Monsieur le Président,

Lors de cette session, 34 États ont signé une déclaration condamnant très fermement l'utilisation d'armes chimiques par quiconque en toutes circonstances. L'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie par les forces armées syriennes, l'utilisation dans la ville de Salisbury d'un agent neurotoxique contre un sujet britannique et un ressortissant russe, l'utilisation d'une arme chimique dans un incident mortel survenu le 13 février 2017 à l'aéroport international de Kuala Lumpur ont été condamnées.

Les participants ont discuté des moyens de protéger la Convention et des actions à engager pour développer des instruments d'attribution efficaces, impartiaux et indépendants afin d'identifier les responsables d'attaques chimiques.

Ils ont également étudié des possibilités de renforcer les moyens et outils de l'Organisation d'interdiction des armes chimiques afin de renforcer son régime de vérification.

Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a saisi cette occasion pour annoncer le gel des avoirs de 12 individus et entités impliqués dans le transfert de matières sensibles à destination du CERS, le principal centre de recherche du programme chimique militaire syrien. Il a également rendu publique une liste de vigilance portant sur 48 personnes, dont la France estime la participation au développement et à l'utilisation d'armes chimiques hautement probable. La France suit avec la plus grande attention les activités de ces individus et partage les informations les concernant avec ses partenaires.

Monsieur le Président,

À ce jour, plus de trente États représentant toutes les régions du monde ont rejoint ce partenariat. Nous nous félicitons que celui-ci rassemble de plus en plus de participants et que de nombreux pays non encore participants partagent nos préoccupations.

Nous appelons solennellement ceux qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre notre Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques afin de faire clairement savoir qu'ils refusent comme nous tous l'impunité pour quiconque, en tout lieu, est responsable de l'utilisation d'armes chimiques, et qu'ils sont déterminés à y mettre fin.

Je vous remercie Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de séance.